SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Vos contacts 1er degré au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19**
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61**
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Audience DASEN - Commission écoles - CAPD du 24 janvier 2013

RYTHMES SCOLAIRES – Audience intersyndicale SE-UNSA - SNUIPP - SGEN

Le recteur n'étant pas disponible le 23, c'est la Dasen de la Marne qui a reçu l'intersyndicale.
Chargée de la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire par le Ministre, c'est elle qui devra arrêter les dispositions locales en concertation avec le Conseil Général qui organise les transports scolaires.

L'intersyndicale a rappelé que les 3 organisations syndicales n'avaient pas approuvé le projet de décret sur les rythmes scolaires ni au CSE, ni au CTM (pour l'Unsa voir http://www.se-unsa.org/spip.php?article5196) et qu'à ce titre elle se faisait le porte-parole de l'inquiétude des personnels autant sur la forme que sur le fond.

L'Intersyndicale insiste sur le fait que la décision de chaque conseil d'école sur l'organisation de la semaine scolaire doit être entendue. Pour nous, **les Conseils d'Ecoles doivent se prononcer** sur un report ou pas à 2014 et doivent proposer des organisations de semaine et de journée, en termes d'horaires et de l'APC, qui leur conviendrait

Pour les organisations syndicales les enseignants doivent être consultés par le biais de leurs Conseils d'école et dans les instances, autant que de besoin. A cet effet, un CDEN extraordinaire devrait être réuni.
>Réponse de la Dasen : Elle envisage un CDEN extraordinaire courant avril

Nous posons également **la question du calendrier**. A quelle date les collègues connaitront-ils les organisations retenues ? Les enseignants sont inquiets et ont besoin de réponses concrètes

>Réponse de la Dasen **:** elle attend les circulaires et décrets d'application ainsi que la date butoir du 1er mars pour connaître la décision des communes pour entrer dans le dispositif en 2013 ou 2014. Il serait possible que la date butoir soit encore repoussée au 31 mars (ce qui est devenu certitude depuis l'audience)

A ce stade, alors que le texte final n'est pas encore arrêté, le Se-Unsa avait préparé un ensemble de questions très concrètes :

Donnerez-vous un **cadrage départemental**, à minima ou pas, sur la répartition des horaires sur les jours de la semaine ? Attendrez-vous les remontées des communes et du conseil général, que vous devez consulter pour donner éventuellement ce cadrage ?
>Réponse de la Dasen : elle se basera uniquement sur le décret et sera attentive aux différents projets émanant des écoles tant qu'ils seront en cohérence avec les contraintes locales de transport et de projet éducatif Local ou territorial.

Qu'en est-il de **l'obligation de laisser les enfants à l'école jusque 16H30** ? Pour nous le périscolaire n'est pas obligatoire et les familles qui veulent reprendre leur enfant devraient pouvoir le faire.
>Réponse de la Dasen : Il n'y a pas d'obligation en l'état actuel des textes.

L'**APC** : Pour nous, le Se-Unsa, son contenu doit être laissé à l'appréciation du conseil des maîtres, aide soutien ou méthodologique, culturelle au sein du Projet Educatif Territorial ou du Projet d'école
La modalité horaire doit aussi être à l'appréciation du conseil de maîtres
>Réponse de la Dasen : Oui, le contenu sera à l'appréciation du conseil des maîtres et du projet d'école, cependant il faudra une cohérence avec les contraintes locales.

L'APC sera-t-elle sur la base du volontariat des familles ou obligatoire ? la question des transports peut se poser.
Y aura-t-il possibilité de regrouper les heures d'APC sur une semaine par exemple, en fonction des besoins, à certains moments de l'année sur des projets culturels…et faire tourner les groupes ?
>Réponse de la Dasen : L'APC sera inscrite dans le projet d'école et son organisation et ses modalités seront donc détaillées dans ce cadre. La question des transports se pose. Toute proposition peut-être étudiée toujours dans le cadre du projet de décret, en cohérence avec les contraintes locales.

Les animations pédagogiques : (rappel : 9 H prévues en présentiel et 9H en formation à distance)
Les enseignants ne veulent pas se retrouver avec des obligations de service, en continu du lundi au vendredi. Ils utilisent actuellement leur mercredi pour la préparation pédagogique. Nous demandons à la Dasen d'en tenir compte.
Sur la formation à distance, nous rappelons notre attachement à un échange constructif en présentiel.

L'intersyndicale insiste sur le fait que les collègues sont farouchement opposés à l'organisation d'animations pédagogiques le mercredi après-midi.

Le SE-UNSA propose que 3 mercredis matins soient libérés de classe pour ce temps présentiel de 9h00 d'animations pédagogiques comme cela se fait déjà à Toulouse ; il semblerait que le ministre n'y soit pas opposé. A voir !
>Réponse de la Dasen : La DASEN et l'IEN Adjoint ne voient pas d'autres solutions que l'organisation des 9h d'animations présentielles le mercredi après-midi.

Pour éviter une organisation « bâclée » et contre-productive, le report à 2014 nous parait plus judicieux.

Cette réforme qui visait une meilleure réussite des élèves, ne nous semble pas à ce stade répondre à cette problématique car mal préparée et pas assez consensuelle. Au contraire, cette réforme qui devait apporter un réel progrès pour les enfants provoque la crispation des enseignants et des parents d'élèves.
Malgré tout, les enseignants ne veulent pas être caricaturés comme réfractaires à tout changement.

AVIS du SE-UNSA : *Le SE-UNSA dit OUI à une réforme des rythmes scolaires, toutes les études montrent que c'est nécessaire pour l'élève mais ce projet, sous sa forme actuelle, comporte encore beaucoup de zones d'ombres. Le ministre renvoie la mise en œuvre aux DASEN, après consultation des départements.* ***Les enseignants ont donc l'opportunité de se faire entendre dans leurs conseils d'école.***
Pour nous les conseils d'école DOIVENT donner leur avis, et nous actons positivement le fait que la DASEN de la Marne ait déclaré ne pas imposer de cadrage départemental.
Pour nous, toute la souplesse doit être permise *:*
- l'entrée dans la nouvelle organisation, si les écoles, si les communes, sont prêtes en septembre 2013.
- Le report à la rentrée 2014, pour permettre l'élaboration d'un projet, solide et concerté, réunissant les moyens nécessaire à sa mise en œuvre.
Le report des décisions des communes au 31 mars, donnera encore moins de temps aux équipes pour construire ces projets qui reposent sur des partenariats multiples.
Les contreparties financières pour les enseignants sont toujours sur la table des négociations (ISOE, ratio de hors classe…) ; Nous attendons des décisions ministérielles.
La parution du décret est prévu ce 25 janvier. Le SE-UNSA accompagnera très concrètement les collègues dans la mise en œuvre de cette réforme. (voir la Foire aux Questions sur le site et réunions d'info syndicale)

COMMISSION ECOLES :

Les seuils ne sont pas bougés.
Nous regrettons le peu de postes supplémentaires, + 6, alors que la démographie prévoit +287 élèves.
Quelles dispositions sont retenues par la Dasen pour mettre en place le « plus de maîtres que de classes » et « la scolarisation des moins de trois ans » ?
Réponse de la Dasen > certaines écoles, suivant leur projet, auront un dispositif de « plus que de maîtres de classes »

Quant à la scolarisation des moins de 3 ans, le statu quo reste avec la prise en compte des effectifs des moins de 3 ans en Education prioritaire.
La DASEN a établi comme priorité le renforcement des effectifs de la Brigade Départementale de Remplacement. Elle explique que les ouvertures conditionnelles permettent de réserver des postes à cet effet pour la rentrée 2013

Le Se-Unsa a prévenu les écoles dont la situation a été pointée.
Attention : cela ne veut pas dire que ce sont des décisions fermes. Une liste exhaustive a été dévoilée aux représentants des personnels, l'administration s'est basée sur les chiffres donnés par les directeurs sur base élèves…au mois de novembre…..la liste sera affinée dans les instances suivantes. Si votre école a été pointée, prenez contact avec nous que nous regardions ensemble les données prises en compte par les services.

Tout changement dans les prévisions d'effectifs doit nous être signalé avant la tenue du Comité Technique Spécial Départemental du 1er février ainsi qu'un argumentaire pour éviter les fermetures ou demander une ouverture. Puis le CDEN du 15 février devra arrêter la Carte scolaire.

Le SE-Unsa a plusieurs fois fait part à la Dasen que les ouvertures devaient être prononcées le plus tôt possible, prévoir des « ouvertures conditionnelles » à la rentrée ne permet pas de bonnes conditions de préparation, d'organisation de l'école ni pour les enseignants ni pour les familles.
Nous regrettons le coup de pouce supplémentaire qui aurait rapidement permis la mise en œuvre de ces deux orientations que nous revendiquions : le « plus de maîtres que de classes » et « la scolarisation des moins de trois ans ».

CAPD du 24 janvier :

1/Permutations informatisées : Les barèmes ont été vérifiés. Pas de changement à signaler.

2/Choix des stagiaires pour départ en formation : La dotation de la direction académique était de 10 départs en stage.
Les besoins sont nombreux : 1 en option A, 18 en option D, 12 en E, 24 en F, 4 en G,4 psy, 3 directions de segpa. Le choix de la Dasen s'est arrêté sur 1 départ en A (1 seul candidat), 3 en D (sur 7 candidats), aucun en E, 3 en F (sur 6 candidats) et aucun en G.
Nous regrettons que la dotation ne soit pas revue à la hausse afin de pourvoir aux besoins du département.
Pour les candidats au stage de psychologue, sur 7 demandes de stage, 6 vont pouvoir se présenter à l'entretien (1 dossier non conforme) mais seuls 2 seront retenus. 1 candidat partira en stage pour la direction d'établissement spécialisé (l'autre demande était faite mais ne réunissait pas les conditions d'ancienneté dans l'ASH). Le SE-UNSA a prévenu ses adhérents.

3/Liste d'aptitude à la direction d'école : 56 candidats se sont présentés, (11 faisant fonction et 45 qui ont passé l'entretien devant la commission).
47 candidats ont été inscrits sur la liste d'aptitude, 11 faisant fonction et 36 « nouveaux ». Il y a eu 9 refus, la DASEN a motivé les refus. N'hésitez pas à nous joindre pour de plus amples explications sur votre situation personnelle. Pour la rentrée 2012, 31 directions étaient vacantes.
Nous avons demandé à la DASEN si les candidats étaient traités avec équité. M. Pouchin nous a informés qu'une trame avait été distribuée aux différentes commissions.
D'autre part, suite à notre questionnement (question posée par une candidate à la liste d'aptitude), on nous a confirmé que l'avis de l'IEN pouvait être donné sans entretien préalable.

Le SE-UNSA demande quelle dispositions sont prises sur la gestion de la **circonscription Reims sud** en l'absence de l'IEN (contact pour les urgences, les inspections….)
La DASEN nous apprend qu'en l'absence de l'IEN Reims Sud, une personne, issue d'un autre département allait prendre l'intérim et rentrerait en fonction dès lundi prochain.

Mon choix c'est l'Unsa !

Pour se désabonner de cette lettre électronique, envoyer un simple mail en retour avec la mention « désabonnement »